



**Séance ordinaire du 9 mars 2026
19h00**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 9 mars 2026 à 19h00, au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire :	Jean-Luc Boisclair
Mesdames les conseillères :	Béatrice Roy Dominique Rouleau Marie-Dominique Roy
Messieurs les conseillers :	Nicolas Goulet Richard Vallée Alexandre Beauchemin

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc Boisclair.

Est aussi présent, M. Guy Dupuis, Directeur général

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

(2) Adoption de l'ordre du jour

2026-03-31

Il est proposé par madame Marie-Dominique Roy, appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026.
4. Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} février au 28 février 2026.
5. Appui - Abolition du Programme de l'expérience québécoise et restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires
6. Acceptation d'une offre de services-Techni-Consultant – Projet2400660 – Prolongement conduites dans le périmètre urbain (PRIMEAU 2023)
7. Acceptation d'une offre de service - Techni-Consultant – Entente d'alimentation en eau potable secteur Nicolet Sud
8. Autorisant la signature d'une procuration (MR-69) au bénéfice du cabinet comptable Groupe RDL Drummondville S.E.N.C.R.L.
9. Confirmation de la formation obligatoire des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
10. Recommandation du comité CCU – Demande de résolution pour obtenir un permis de dérogation mineure dans le dossier 8601 89 9213.
11. Suivi et affaires nouvelles
 - a) Demande de commandite – Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix

2026-03-31



2026-03-32

- 12. Varia
- 13. Suivi des comités
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026
2026-03-32

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026 à 19h00 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Béatrice Roy secondé par monsieur Richard Vallée et résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du 9 février 2026 tel que rédigé.

2026-03-33

(4) Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} février 2026 au 28 février 2026 et paiements aux fournisseurs en date du 28 février 2026
2026-03-33

Il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin, appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés par le directeur général :

Déboursé	2026-02-01	au	2026-02-28:
.....	211 472,82 \$		
Salaires versés aux employés et élus	2026-02-01	au	2026/02/28.....42 638.02 \$

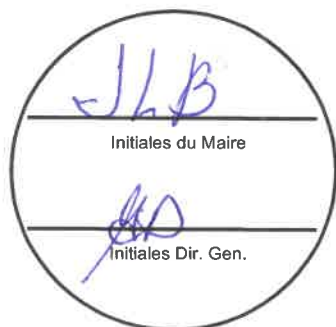
2026-03-34

(5) Appui - Abolition du Programme de l'expérience québécoise et restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires
2026-03-34

ATTENDU QUE le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs ;



ATTENDU QUE ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35 % des entreprises concernées ;

ATTENDU QUE l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique ;

ATTENDU QUE l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés ;

ATTENDU QUE selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79 % de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec ;

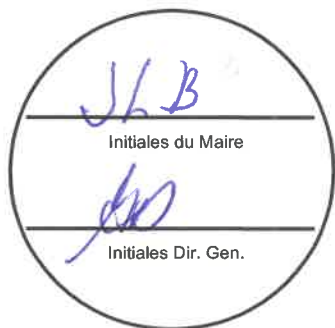
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Dominique Roy appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Perpétue appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

- Au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ;
- Au gouvernement du Canada,
 - La mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays ;
 - Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques ;
 - Le rétablissement du processus de traitement simplifié ;
 - Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;



- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles ;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement ;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté
- Donald Martel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, Député de Nicolet-Bécancour
- Louis Plamondon, député Bécancour-Nicolet-Saurel-ALnôbak
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

2026-03-35

**(6) Acceptation d'une offre de services-Techni-Consultant –
Projet2400660 – Prolongement conduites dans le périmètre
urbain (PRIMEAU 2023)**

2026-03-35

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Perpétue poursuit le projet de prolongement des conduites dans le périmètre urbain dans le cadre du programme PRIMEAU 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite obtenir une analyse et une répartition des coûts de construction des différents scénarios, en concordance avec les aides financières admissibles au projet, selon l'estimation de Génécité;

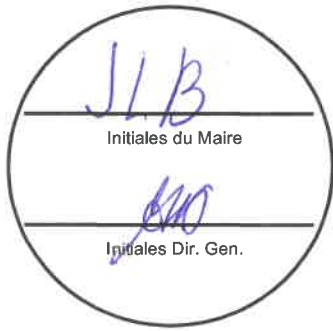
CONSIDÉRANT que la firme Techni-Consultant inc. a déposé une offre de services datée du 9 février 2026 pour un accompagnement administratif et technique relatif à ce projet;

CONSIDÉRANT que cette offre prévoit un accompagnement sous forme de banque d'heures pour l'analyse des scénarios, la préparation des informations et la participation aux rencontres liées au projet;

CONSIDÉRANT que les honoraires proposés sont de 142,50 \$ de l'heure, pour une estimation de 15 heures, pour un montant estimé de 2 137,50 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, appuyé par madame Béatrice Roy et résolu :

QUE le conseil municipal de Sainte-Perpétue accepte l'offre de services de la firme Techni-Consultant inc. datée du 9 février 2026, pour l'accompagnement administratif et technique dans le cadre du



2026-03-36

projet de prolongement des conduites du périmètre urbain (PRIMEAU 2023);

QUE cette offre soit acceptée selon les modalités présentées, soit un tarif horaire de 142,50 \$ pour une estimation de 15 heures, pour un montant estimé de 2 137,50 \$ plus taxes applicables;

QUE les frais de déplacement soient facturés conformément aux conditions prévues à l'offre de services;

ET QUE le maire ou le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

(7) Acceptation d'une offre de service- Techni-Consultant – Entente d'alimentation en eau potable secteur Nicolet Sud 2026-03-36

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue souhaite obtenir un accompagnement technique afin de mieux comprendre, appliquer et, au besoin, réviser l'entente d'alimentation en eau potable avec la Ville de Nicolet et les municipalités concernées;

ATTENDU QUE la firme Techni-Consultant a soumis une offre de services datée du 25 février 2026, numéro 00985, visant un mandat d'accompagnement technique relatif à l'entente d'eau potable du secteur Nicolet Sud;

ATTENDU QUE le mandat proposé comprend notamment :

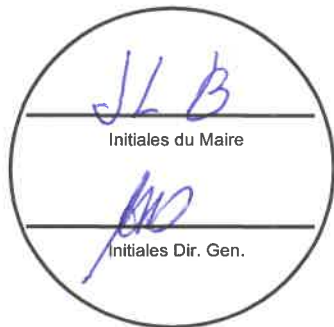
- Une rencontre d'information et l'explication du fonctionnement du réseau physique;
- L'analyse, la vérification et la formulation de recommandations en lien avec l'entente avec la Ville de Nicolet;
- L'évaluation de la pertinence et des exigences associées à une éventuelle révision de l'étude hydraulique du réseau;
- La vérification sur le terrain des consignes du réseau et du fonctionnement des installations;
- La planification et l'organisation de rencontres avec les différents intervenants;

ATTENDU QUE l'offre prévoit un taux horaire de 142,50 \$, pour un maximum estimé de 40 heures, pour un montant total estimé de 6 553,58 \$ taxes incluses, plus les frais de déplacement applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Rouleau, appuyé par monsieur Alexandre Beauchemin et résolu :

QUE le conseil municipal de Sainte-Perpétue accepte l'offre de services de la firme Techni-Consultant pour l'accompagnement technique relatif à l'entente d'alimentation en eau potable du secteur Nicolet Sud;

QUE le conseil autorise une dépense de 6 553,58 \$ taxes incluses, plus les frais de déplacement applicables, conformément à l'offre de services numéro 00985;



2026-03-37

ET QUE le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

(8) Autorisant la signature d'une procuration (MR-69) au bénéfice du cabinet comptable Groupe RDL Drummondville S.E.N.C.R.L.

2026-03-37

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue est actuellement en processus d'audit de ses états financiers;

ATTENDU QUE Revenu Québec exige qu'une procuration soit signée afin de permettre au cabinet comptable mandaté d'accéder aux renseignements fiscaux et aux documents nécessaires au dossier de la municipalité;

ATTENDU QUE la signature de cette procuration doit être autorisée par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Dominique Roy, appuyé par monsieur Alexandre Beauchemin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le cabinet comptable Groupe RDL Drummondville S.E.N.C.R.L. à accéder aux renseignements fiscaux de la Municipalité de Sainte-Perpétue auprès de Revenu Québec, conformément au formulaire MR-69 – Procuration;

QUE le conseil municipal autorise M. Guy Dupuis, représentant autorisé, à signer le formulaire MR-69 au nom de la municipalité;

QUE cette procuration soit valide pour la durée du mandat d'audit, ou jusqu'à révocation par résolution du conseil municipal;

QUE la présente résolution constitue la preuve d'autorité exigée par Revenu Québec pour la signature de ladite procuration.

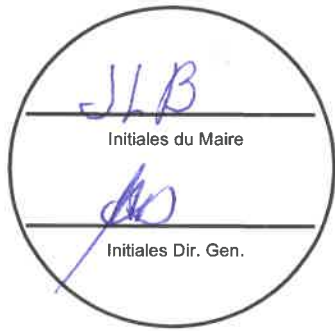
2026-03-38

(9) Confirmation de la formation obligatoire des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2026-03-38

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doivent suivre une formation obligatoire afin d'exercer adéquatement leurs fonctions;

ATTENDU QUE cette formation est offerte par l'Association québécoise d'urbanisme;



2026-03-39

ATTENDU QUE cette formation vise à informer les membres du comité de leurs rôles et responsabilités dans le cadre de leur mandat, ainsi que de la procédure décisionnelle applicable dans un contexte municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin, appuyé par madame Marie-Dominique Roy et résolu :

QUE le conseil municipal confirme que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont suivi la formation obligatoire offerte par l'Association québécoise d'urbanisme, conformément aux exigences applicables.

(10) Suivi et affaires nouvelles

a) Demande de commandite – Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix.

2026-03-39

CONSIDÉRANT que la Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix doit assumer les frais liés à l'assurance responsabilité pour les organismes utilisant les locaux de la Fabrique ;

CONSIDÉRANT que la facture no 2504 pour la période du 1er mars 2026 au 1er mars 2027 s'élève à 360,16 \$

CONSIDÉRANT que les organismes utilisant les locaux de la Fabrique offrent des activités et des services destinés aux citoyens de la municipalité ;

Considérant que ces activités contribuent à la vie communautaire et sociale de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Rouleau, appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Perpétue accorde une contribution financière de 360,16 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix afin de couvrir les frais d'assurance responsabilité pour les organismes utilisant les locaux de la Fabrique pour la période du 1er mars 2026 au 1er mars 2027.

(12) Varia

(13) Suivi des comités

M. le maire fait le tour des comités

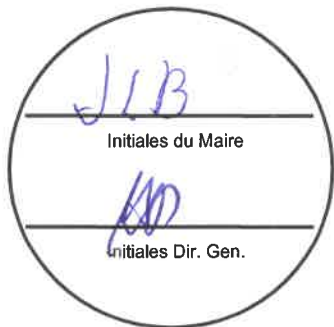
(14) Période de questions

(15) Levée de l'assemblée


2026-02-40

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, et appuyé par madame Béatrice Roy et résolu par ce conseil de lever l'assemblée.

2026-03-40

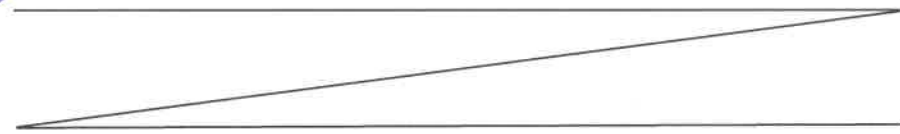



Jean-Luc Boisclair
Maire


Guy Dupuis
Directeur général

Je, Jean-Luc Boisclair, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Luc Boisclair, Maire



Heure de fin : 19h55
Citoyens présents: 19